



Paris, le 16 juillet 2014

DECLARATION PREALABLE au CT-T de VNF du 16/07/2014

FORCE OUVRIERE a décidé de suspendre le boycott des instances, nous n'avons plus aucune illusion sur l'augmentation des effectifs de l'EPA suite au discours du 1^{er} Ministre et aux annonces de BERCY sur le projet de loi de finances 2015, qui ampute encore notre Ministère de plus de 400 M€ et de 834 ETP.

Pourtant, pour exercer l'ensemble de nos missions de service public, l'établissement a bien besoin d'effectifs et de moyens supplémentaires. Pour exemple, le Conseil d'Administration n'a-t-il pas fait le constat que pour atteindre les objectifs de maintenance prévus, il manque 90 OPA !

Cela vaut également pour l'exploitation, l'ingénierie et toutes les fonctions supports !

Faisant la part des choses, entre les revendications portées par l'intersyndicale qui sont du ressort du Ministère et soumises aux arbitrages interministériels, et celles qui vous incombent Monsieur le Directeur de l'EPA, **FORCE OUVRIERE** reprend les négociations en s'appuyant sur la feuille de route que vous avez transmise à l'intersyndicale.

Pour **FORCE OUVRIERE**, il est urgent d'ouvrir les discussions sur tous les points, notamment le maintien de nos missions, des niveaux de service, d'exploitation et de maintenance, la reconnaissance du travail des Personnels, la revalorisation du pouvoir d'achat, les NAS, le développement de la voie d'eau...), l'attente des Personnels est grande, le mal-être est installé : en perpétuelles réorganisations au sein de leurs services, ils n'entrevoient pas le bout du tunnel !

Pour **FORCE OUVRIERE**, les choses sont claires : il faut que nous soyons non seulement écoutés, mais surtout entendus, et que le calendrier que vous avez fixé soit respecté !

Il ne faut pas brûler les étapes, pour créer l'unité au sein de l'établissement, vous réorganisez tout, sans même prendre le temps de se poser !

Concernant le projet de décret du CTU, nous l'avons dit clairement au Conseiller social du Ministre, la composition du CTU doit être strictement conforme à la loi, votre proposition ne l'est pas !

Nous proposons donc la composition suivante pour les Personnels de droits :

20 membres de droit public et 2 membres de droit privé, ce qui respectera la loi et l'esprit de la loi, et assurera une représentation de tous.

Par ailleurs, le Secrétariat comme dans tous les CT, doit être tournant entre les OS.